

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 26786

présenté par  
M. Jumel

-----

**ARTICLE 13**

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer au mot :

« différents »

le mot :

« supérieurs ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement laisse la possibilité de financer notre système de retraite en augmentant le taux de cotisations sociales. Cette piste a été volontairement évacuée par le Gouvernement dans le cadre de la conférence de financement alors qu'une hausse d'un point du taux de cotisations salariale et patronale permet d'engendrer 9 milliards de recettes.